

Contexte et intégration. Les communautés allophones au Québec

Context and integration. The allophone communities in Québec

Ines Molinaro et Catherine Ego

Volume 2, numéro 2, 1999

Les enjeux de la coexistence linguistique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000471ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000471ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Molinaro, I. & Ego, C. (1999). Contexte et intégration. Les communautés allophones au Québec. *Globe*, 2(2), 101–124. <https://doi.org/10.7202/1000471ar>

Résumé de l'article

Les politiques d'intégration mises sur pied par les États canadien et québécois sont largement conformes à la théorie actuelle qui prône une citoyenneté commune qui transcenderait les différences ethnoculturelles sans qu'il soit besoin de renoncer ni aux principes démocratiques libéraux fondamentaux, ni à la tolérance envers la diversité culturelle. Nous avançons que le contexte dans lequel ces politiques sont forgées et mises en oeuvre définit l'allégeance à laquelle les deux États aspirent. En dépit de l'utilisation de formulations universalistes pour définir les bases de l'intégration, des formes particulières d'exclusion sont à l'oeuvre dans les contextes canadien et québécois. L'analyse du modèle canadien d'intégration, indispensable, sera néanmoins assez brève; nous nous intéressons au premier chef au projet actuel de l'État québécois visant à créer une culture civique intégrée qui commanderait l'allégeance de toutes les personnes vivant à l'intérieur de ses frontières territoriales. Nous examinerons ce projet essentiellement du point de vue des immigrants et de leurs descendants, les collectivités allophones du Québec. Nous proposerons une évaluation des choix linguistiques des groupes allophones et émettrons des hypothèses sur l'incidence que ces choix exercent sur la possibilité de faire du français la langue publique commune. Résumé traduit de l'anglais par Catherine Ego.

Contexte et intégration. Les communautés allophones au Québec

Ines Molinaro
Université de Cambridge (Royaume-Uni)

Traduit de l'anglais* par Catherine Ego

Introduction

Les théoriciens libéraux d'aujourd'hui doivent faire face aux dilemmes moraux et pratiques que pose le pluralisme culturel. Le débat qui s'est engagé au début des années 1980 entre partisans du libéralisme et partisans du communautarisme s'est élargi et porte maintenant sur la théorie libérale et sur les pratiques démocratiques libérales¹. Cependant, les penseurs actuels dressent de la démocratie

* La traduction de ce texte a été rendue possible grâce à une subvention du ministère du Patrimoine, de l'Institut d'études canadiennes et de la Faculté des arts de l'université McGill.

¹ Le débat entre libéraux et communautariens donne lieu à une analyse de la théorie libérale, laquelle accorde à l'individu autonome la jouissance des droits. Ronald Beiner récapitule rapidement ce débat dans *What's the matter with liberalism*, Berkeley, University of California Press, 1992, pp.15-38. Les détracteurs des modes de gouvernement démocratiques libéraux soutiennent notamment que la réalité pratique enfreint chaque jour les paramètres démocratiques de base - égalité, débat public et participation. Par exemple, la méthode actuelle d'obtention du consentement qui consiste à agréger les choix individuels (et qui forme l'assise la plus importante de l'exercice légitime du pouvoir dans les régimes démocratiques libéraux) suscite des critiques de plus en plus vives. Du fait des procédures de la participation politique, mais aussi de sa substance, le débat démocratique est d'une qualité insuffisante. Elle pose

libérale un portrait conceptuel binaire qui s'enracine dans les schèmes libéraux/communautariens et universalisme/particularisme, et qui en découle². Si les oppositions binaires peuvent faciliter l'analyse et l'heuristique, elles peuvent aussi empêcher de bien saisir une réalité qui est diverse et multiple. Cette difficulté se pose avec autant de force aux théories normatives et explicatives qui plaident actuellement en faveur d'un nationalisme civique et d'une nation civique, et qui insistent en particulier sur une citoyenneté commune au sein d'une collectivité politique commune. La distinction entre nationalisme ethnique et nationalisme civique peut aider à mieux cerner les limites de la nation et de l'identité nationale à mesure qu'elles sont remises en question, défendues et amendées. Elle n'est cependant d'aucune pertinence si l'on néglige le fait qu'à une date donnée, toute identité nationale comporte à la fois des traits civiques et ethniques, à des degrés divers. Toute réflexion sur le nationalisme civique exige de définir les éléments fondamentaux de la citoyenneté. Les modèles actuels de la citoyenneté reposent en grande partie sur ces deux discours opposés : la théorie libérale-pluraliste et la théorie néo-républicaine ou communautarienne³. Ces oppositions abstraites binaires aident à clarifier les voies possibles et à définir des limites à l'intérieur desquelles la démocratie libérale peut s'accommoder de la diversité culturelle sans pour autant mettre en péril la cohésion et l'allégeance.

encore plus problème quand les citoyens doivent débattre de la nature même de la collectivité politique, son identité et ses principes fondamentaux.

² On trouvera une formulation élaborée de cette critique dans Mary G. Dietz, «Merely combating the phrases of this world: recent democratic theory», *Political Theory*, vol. 26, no 1, février 1998, p. 114.

³ Ronald Beiner distingue trois points de vue théoriques : libéral, communautarien et républicain. Le modèle communautarien se caractérise selon lui par un parti pris d'exclusivité et par le particularisme : l'appartenance à la collectivité se définit par l'appartenance à un groupe culturel ou ethnique particulier. Le modèle républicain insiste sur les liens civiques et constitue une « troisième voie » entre le point de vue procédures/universalité (libéral) et le point de vue autonomie/particularisme (communautarien). Ronald Beiner reconnaît cependant que cette « troisième voie » est peut-être incohérente au niveau théorique et impossible à mettre en place au niveau pratique. R. Beiner, *Theorizing citizenship*, Albany, State University of New York Press, 1995, pp. 12-15.

CONTEXTE ET INTÉGRATION

Certes, ces observations simplifient une littérature érudite, riche et diverse. Néanmoins, la plupart des théoriciens et des décideurs politiques admettent que c'est dans une forme civique ou libérale de nationalisme que l'on peut trouver les motifs d'association pour les démocraties libérales pluralistes et les limites à l'adaptation face à la diversité, lesquelles sont régies par des principes⁴. En considérant la diversité culturelle comme une source d'enrichissement, et en la célébrant à ce titre, les théoriciens de la politique libérale ont redécouvert la nation civique et défini le nationalisme civique comme une condition nécessaire pour éviter l'exclusion et la fragmentation, les deux périls jumeaux qui menacent la stabilité et l'efficacité de la démocratie libérale. Le nationalisme civique réaffirme les principes libéraux fondamentaux, par exemple les droits individuels, l'égalité des chances, la primauté du droit, le respect de la différence et la tolérance, le gouvernement démocratique. Ces principes politiques sont les maillons des chaînes qui unissent entre eux tous les citoyens. À ce titre, ils doivent transcender toutes les différences et les diverses conceptions du bien pour que les individus puissent choisir librement leurs modes de vie ou les modifier. Un nationalisme civique assorti d'une culture civique publique offre la possibilité de définir l'allégeance sans exiger l'uniformité culturelle. De plus, la langue de la citoyenneté reste «sans tache», exempte de toute référence à l'ethnicité, à la race ou au sexe, aux hégémonies dominantes, aux différences et aux identités qui s'estompent. Cependant, les principes politiques ne peuvent pas générer les sentiments d'appartenance, d'allégeance et de communauté. Ce n'est pas parce qu'une personne répond aux critères légaux d'octroi de la citoyenneté et qu'elle s'acquitte des obligations qui en découlent qu'elle est forcément considérée comme étant «des nôtres».

⁴ Par exemple : Michael Ignatieff, *Blood and belonging: Journeys into the new nationalism*, Toronto, Penguin Books, 1994; Will Kymlicka, *Multicultural Citizenship*, Oxford, Oxford University Press, 1995; Yael Tamir, *Liberal Nationalism*, Princeton, Princeton University Press, 1993; Jeff Spinner, *The Boundaries of citizenship: Race, ethnicity, and culture*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1994. Voir les arguments proposés par Adrian Flavell, «A politics that is shared, bounded, and rooted? Rediscovering civic political culture in Western Europe», *Theory and Society*, 27, 1998, pp. 209-236.

Nous ne proposons pas ici un réexamen des fondements théoriques du nationalisme civique. Notre réflexion porte plutôt sur les politiques d'intégration mises sur pied par les États canadien et québécois pour satisfaire à l'impératif normatif de tolérance face à la diversité culturelle et à l'impératif pragmatique d'affirmation des frontières de leurs collectivités politiques respectives. Les politiques des deux États sont largement conformes à la théorie actuelle qui prône une citoyenneté commune qui transcenderait les différences ethnoculturelles sans qu'il soit besoin de renoncer ni aux principes démocratiques libéraux fondamentaux, ni à la tolérance envers la diversité culturelle. Nous avançons que le contexte dans lequel ces politiques sont forgées et mises en œuvre définit l'allégeance à laquelle les deux États aspirent. En dépit de l'utilisation de formulations universalistes pour définir les bases de l'intégration, les héritages historiques et politiques canadien et québécois sont distincts et définissent des formes particulières d'exclusion.

Nous commencerons, nécessairement, par une étude du modèle canadien d'intégration, car c'est lui qui établit le cadre dans lequel l'État québécois peut élaborer ses stratégies d'intégration des immigrants et de leurs descendants. Les États canadien et québécois sont résolus à créer une collectivité nationale intégrée (c'est-à-dire qui n'exclut personne) et clairement délimitée. Nous verrons que leurs aspirations dans ce domaine sont à tout le moins divergentes, sinon contradictoires. Les deux États ont des raisons politiques et pragmatiques de promouvoir leurs politiques respectives, qui ne se fondent pas toujours sur une simple sensibilité envers les besoins et les intérêts des collectivités ethnoculturelles. Inversement, les intérêts et les besoins des collectivités ethnoculturelles définissent leurs propres stratégies d'action ou leurs réactions face aux exigences auxquelles elles font face. L'analyse du modèle canadien d'intégration, indispensable, sera néanmoins assez brève, car nous nous intéressons au premier chef au projet actuel de l'État québécois visant à créer une culture civique intégrée qui commanderait l'allégeance de toutes les personnes vivant à l'intérieur de ses frontières territoriales. Nous examinerons ce projet essentiellement du point de vue des collectivités allophones du Québec. La mise sur pied d'une culture civique pluraliste francophone suppose leur

CONTEXTE ET INTÉGRATION

incorporation comme membres à part entière de la collectivité des Québécois. Nous soulignerons pour conclure que la viabilité de ce projet dépend de la volonté et de la capacité de repenser les paramètres de l'identité québécoise.

Le modèle canadien

L'intégration à tous niveaux – linguistique, politique, social et économique – est un cheminement complexe qui est structuré par une batterie de politiques d'État, pensé à travers le prisme des mythes publics, des héritages historiques et des normes sociales du groupe dominant, et défini en grande partie par des pratiques publiques et privées qui échappent à toute réglementation de l'État. Théoriquement, l'intégration serait un cheminement bilatéral dans lequel immigrants et citoyens de naissance devraient consentir à certains changements et à une certaine adaptation. Dans la réalité, les mécanismes de l'intégration sont en fait peu connus⁵. Le terme s'utilise maintenant très souvent par opposition aux notions plus négatives d'assimilation et d'acculturation. La politique canadienne de multiculturalisme dans un cadre bilingue apporte d'ailleurs une sanction officielle à ce rejet de l'assimilation. Le bilinguisme et le multiculturalisme sont des politiques qui permettent à l'État canadien de définir une identité pancanadienne et d'attribuer efficacement un statut aux divers groupes en présence – ou de les en priver. La Loi sur les langues officielles (1969) et la politique du multiculturalisme (1971; 1988) ont largement contribué aux transformations symboliques et culturelles du Canada après la

⁵ Morton Weinfeld et Lori Wilkinson soulignent qu'en pratique, ce sont surtout les immigrants qui doivent s'adapter. Selon eux, l'intégration des immigrants est peut-être un leurre en soi, en ceci que les adultes risquent de ne jamais s'intégrer pleinement et que seuls leurs enfants et petits-enfants pourront y parvenir. Morton Weinfeld et Lori A. Wilkinson, «Immigration, diversity, and minority communities» in Peter S. Li [éd.], *Race and ethnic relations in Canada*, Don Mills (Ontario), Oxford University Press, 1999, pp. 64, 67.

guerre⁶. Ces politiques ont été élaborées dans un contexte politique marqué par les diverses pressions exercées pour faire face à la reconstruction de l'identité politique canadienne-française: la dynamique entre les groupes qu'a suscitée la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et, d'une manière plus générale, la politisation et la résurgence de l'ethnicité qui ont déferlé sur de nombreux états occidentaux.

S'il est bien difficile de déterminer dans quelle mesure les groupes ethnoculturels ont appuyé le multiculturalisme à ses débuts, il est évident que l'intervention active du gouvernement fédéral a joué un rôle majeur⁷. Le premier ministre Trudeau considérait le biculturalisme comme une menace sérieuse au projet consistant à désamorcer et faire échouer les revendications des nationalistes du Québec. Il est clairement établi que le rejet du biculturalisme constitue une réfutation du principe des deux peuples fondateurs, mais qu'il implique aussi une égalité des cultures qui ramène les Canadiens français à un groupe ethnique parmi tant d'autres. Par conséquent, le modèle canadien d'intégration appuie un dualisme linguistique déterminant et, en affirmant l'égalité entre les groupes culturels, se refuse énergiquement à privilégier ou sanctionner une culture officielle. Le fait de considérer la langue comme un outil neutre de communication plutôt qu'un véhicule de la culture va évidemment à l'encontre de l'instauration de mesures spéciales ou additionnelles pour protéger et promouvoir le français au Québec. En rejetant le bilinguisme territorial, l'État canadien cherchait à redéfinir les pratiques linguistiques de 1969 mais, malgré certains succès dans

⁶ Raymond Breton, «The production and allocation of symbolic resources: an analysis of the linguistic and ethnocultural fields in Canada», *Canadian Review of sociology and anthropology*, vol. 21, pp. 123-144.

⁷ Raymond Breton relève que tous les groupes ethnoculturels qui ont présenté un rapport à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ne s'élevaient pas contre les termes du mandat de la Commission et que, parmi les organismes ethniques, relativement rares, qui ont soumis de rapport, plus de la moitié étaient ukrainiens. Le gouvernement fédéral a mis en place des mécanismes et a procuré du soutien financier qui ont permis aux élites des organismes ethniques de faire connaître leur point de vue. Raymond Breton, «Multiculturalism and Canadian nation-building » in Alain Cairns et Cynthia Williams [éd.], *The Politics of gender, ethnicity and language in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1986, pp. 45-48.

CONTEXTE ET INTÉGRATION

ce domaine, le bilinguisme officiel n'a pas inversé ces pratiques de manière significative⁸.

La dissociation de la langue et de la culture devrait apparemment permettre à l'État canadien de se prétendre « neutre » face aux choix individuels en matière de langue officielle ou d'identité culturelle. Or, Will Kymlicka interprète la politique canadienne d'un point de vue selon lequel un état libéral ne peut pas faire preuve de « neutralité » par rapport à la culture et à la langue. Il soutient que le modèle canadien d'intégration incite les immigrants et leurs descendants à s'intégrer soit à la culture sociétale francophone, soit à la culture sociétale anglophone, et qu'il leur impose même ce choix par la législation⁹. Cependant, la politique d'État officielle se refuse à transformer les cultures dominantes canadienne-anglaise et canadienne-française en une culture pancanadienne officielle¹⁰. Pour Will Kymlicka, le multiculturalisme n'atténue en rien la nécessité de l'intégration au sein d'une culture sociétale; cette intégration fait

⁸ En 1996, 86 % des Canadiens francophones vivaient au Québec et 76 % des francophones hors Québec habitaient le Nouveau-Brunswick (où ils représentaient 33,2 % de la population) et en Ontario (4,7 % de la population). La responsabilité du bilinguisme incombe au premier chef aux francophones hors Québec : 84 % se considèrent comme bilingues, contre seulement 7 % des anglophones hors Québec. Dans le pays en général, le taux de bilinguisme chez les francophones (41 %) est près de cinq fois supérieur à celui des anglophones (9 %). La territorialité des pratiques linguistiques est confirmée par le fait que la proportion des Québécois anglophones qui se disent bilingues (62 %) est près de deux fois supérieure à celles des Québécois francophones (34 %). Dans les 25 zones urbaines de recensement, c'est à Montréal que l'on trouve le plus fort taux de bilinguisme (49,7 %). Statistique Canada, « Recensement de 1996 : langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues », *Le Quotidien*, 2 décembre 1997, p. 5.

⁹ La culture sociétale est une culture concentrée sur le plan territorial et qui repose avant tout sur une langue commune qui est utilisée dans des institutions sociétales nombreuses et diverses, par exemple à l'école, dans les médias, dans la justice et le droit, l'économie et le gouvernement. Will Kymlicka, *Finding our way. Rethinking ethnocultural relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1998, p. 27.

¹⁰ Dans *Les Langues officielles au Canada. Transformer le paysage linguistique*, Ottawa, Secrétariat d'État, coll. « Nouvelles perspectives canadiennes », 1998. Stacy Churchill relève que, sur le plan idéologique, l'État a pris ses distances par rapport à la notion des deux « peuples fondateurs » (ou deux « races fondatrices ») et à ses fortes connotations ethniques. Inversement, la décision rendue par la Cour suprême dans le cas *Mabé* (1990) soutient que l'objectif général de l'article 23 est clair : il s'agit de préserver et de promouvoir les deux langues officielles au Canada, ainsi que leurs cultures respectives.

partie du projet de mise sur pied d'une nation dans lequel toutes les démocraties libérales se sont engagées¹¹. Cet auteur considère que le maintien des démocraties libérales exige celui de cultures sociétales «diaphanes» qui soient tolérantes face à la diversité des religions, des modes de vie, des valeurs personnelles et des relations familiales. Au nombre des valeurs ou principes communs qui forment les conditions minimales de l'intégration, et qui sont implicites dans la politique multiculturelle canadienne, on trouve notamment le respect des normes démocratiques libérales, y compris les droits individuels et l'égalité entre les sexes (que la Charte des droits garantit), le respect de la différence, la tolérance envers les autres ainsi que l'apprentissage et l'utilisation de l'une des deux langues officielles du Canada. Hors le fait que le Canada possède deux langues officielles, les conditions de l'intégration pleine et entière sont conformes dans leur essence aux principes de justice universellement reconnus qui sont associés au libéralisme et à la culture politique civique. Au niveau pratique, la politique canadienne du bilinguisme dans un cadre multiculturel n'a pas complètement réussi à établir une communauté nationale intégrée, soudée et définie par les frontières. Nous restreignons ici nos remarques à quelques aspects du modèle canadien qui exercent une incidence particulière sur le projet québécois.

Le bilinguisme officiel n'est pas parvenu à vaincre l'opposition initiale de nombreux francophones québécois et francophobes canadiens. Pour ces derniers, le multiculturalisme et l'égalité des individus (que garantissent les articles 15 et 27 de la Charte canadienne) sont incompatibles avec l'objectif de promotion des droits collectifs des minorités linguistiques. Du côté des francophones québécois, le nœud du problème réside dans la souveraineté de la province en matière de politiques linguistiques et culturelles. Cette revendication s'enracine dans la conviction que la protection et la promotion du français incombent en premier lieu à l'Assemblée nationale du Québec, plutôt qu'au système judiciaire ou au gouvernement canadien. Le régime linguistique que prône l'État canadien va à l'encontre de cette revendication et de son corollaire : une dualité exclusive Québec-Canada anglais.

¹¹ Will Kymlicka, *op. cit.*, p. 28.

CONTEXTE ET INTÉGRATION

En outre, les Québécois francophones étant mis à part, les Canadiens qui se définissent comme des nationalistes et certains membres des groupes ethnoculturels doutent de la cohérence et de la pertinence du multiculturalisme. Pour les groupes ethnoculturels, cette politique sert à marginaliser ou «ghettoïser» les minorités ethniques ou raciales; quant aux nationalistes canadiens, ils s'élèvent contre ce qu'ils considèrent comme étant des privilèges accordés aux minorités ethniques. On note également une crainte que la politique incite les groupes ethniques à préserver leur culture au détriment de la cohésion sociale et de l'identité nationale canadienne¹².

En réponse aux critiques du multiculturalisme, Will Kymlicka plaide en faveur d'une réforme de cette politique qui consisterait notamment à indiquer de manière explicite les limites nécessaires aux adaptations consenties face à la diversité culturelle¹³. Ici encore, il soutient que les Canadiens doivent reconnaître le fait que leur État est multinational et polyethnique et répète qu'une démocratie libérale peut et doit s'adapter aux droits à l'autonomie des nations minoritaires. Il maintient la distinction entre immigrants ou groupes ethnoculturels et minorités nationales et se fait le défenseur des exigences légitimes qui peuvent s'imposer aux immigrants ou groupes ethnoculturels, mais pas aux minorités nationales, pour s'intégrer à la culture sociale. Will Kymlicka soutient que les exigences imposées aux immigrants et à leurs descendants pour s'intégrer à la culture sociale du Québec francophone ne sont pas différentes de celles qui

¹² Le sondage national le plus récent sur le point de vue des Canadiens face au multiculturalisme produit des résultats contradictoires. La majorité des répondants appuient cette politique (61 %) mais l'enquête ne permet pas de déterminer clairement s'ils approuvent la politique actuelle ou plutôt les idéaux généraux d'égalité et de non-discrimination. Le sondage a été mené en 1991 par le groupe Angus Reid et soumis à Multiculturalisme et Citoyenneté Canada dans un document intitulé *Multiculturalism and Canadians: national attitude survey, August 1991*. On trouvera des analyses des résultats de cette enquête dans Peter S. Li, «The multicultural debate» et Raymond Breton, «Intergroup competition in the symbolic construction of Canadian society» in Li [éd.], *op. cit.*, chap. 6 et 10.

¹³ Il est à noter que le Conseil économique du Canada recommande la mise en place d'ajustements à la politique actuelle du multiculturalisme, en l'occurrence l'affirmation d'un «contrat moral» entre les immigrants et la société d'accueil qui rendrait explicite l'existence des cultures officielles au Canada. Conseil économique du Canada, *New Faces in the crowd*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1991.

émanent de la culture sociétale anglophone hors Québec¹⁴. Il admet cependant que le nationalisme pancanadien, sous la forme d'un bilinguisme pannational, a permis aux anglophones du Québec de se percevoir comme détenteurs d'une culture sociétale et de prendre conscience de l'intérêt qu'ils ont à pouvoir y intégrer les nouveaux arrivants qui s'établissent au Québec en provenance d'autres provinces ou d'autres pays¹⁵. Selon la logique de la politique d'intégration fédérale, l'existence ou la présence de deux cultures sociétales au Québec devrait permettre aux immigrants de choisir librement l'une ou l'autre. D'une manière générale, le reste du Canada n'offre pas ce choix aux immigrants. C'est dans cette optique que les souverainistes du Québec considèrent la politique canadienne comme une contrainte qui entrave les efforts déployés par l'État québécois pour favoriser l'instauration des liens exclusifs de loyauté auxquels il aspire¹⁶. Nous devons toutefois pousser la réflexion pour déterminer comment l'intégration des immigrants à la culture sociétale francophone peut se faire, que le peuple québécois opte ou non pour l'indépendance à l'avenir. La politique canadienne constitue un bon exemple des limites inhérentes à la théorie selon laquelle l'État pourrait prescrire les sentiments d'appartenance.

Wayne Norman et Will Kymlicka ont tous deux indiqué avec éloquence que, dans un état multinational, les principes et les valeurs communes sont en soi insuffisants pour garantir la solidarité et l'allégeance à une identité politique plus large¹⁷. Les mythes collectifs, les symboles, l'ethnicité, l'histoire et les souvenirs communs constituent des facteurs identitaires plus importants et peuvent stimuler l'allégeance plus efficacement que ne le font les

¹⁴ Will Kymlicka, *op. cit.*, pp. 28-29.

¹⁵ Will Kymlicka, *op. cit.*, p. 157. Voir également les recommandations du *Task Force on English Education* (1992).

¹⁶ Pour les souverainistes, le remède consiste en l'instauration d'un Québec souverain. Voir Michel Sarra-Bournet, «Comment devient-on québécois?» in *Le Pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté*, Montréal, VLB, 1998, p. 143.

¹⁷ Wayne Norman, «The ideology of shared values: a myopic vision of unity in the multi-nation state» in Joseph H. Carens [éd.], *Is Quebec nationalism just? Perspectives from anglophone Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1995, chap. 6 et Will Kymlicka, *op. cit.*, chap. 13, en particulier les pages 171 à 173.

CONTEXTE ET INTÉGRATION

valeurs communes. Néanmoins, Will Kymlicka considère justement que les valeurs communes forment des bases suffisantes pour établir une identité politique collective ou une relation centripète qui lierait les immigrants à la culture sociétale dominante. Pour accueillir les différences, il faut sans aucun doute un certain degré de communauté ou de consensus. Cependant, les principes universels ou abstraits s'agencent différemment dans les cultures sociétales particularistes possédant d'elles-mêmes une perception (les héritages et les représentations de leur personnalité historique et culturelle) qui renforce l'hégémonie de la culture dominante. Cette hégémonie peut limiter considérablement l'impact des collectivités ethnoculturelles sur les représentations dominantes et sur les pratiques discursives et, par conséquent, leur degré d'acceptation et leur degré d'intégration dans la culture sociétale. Il faut en outre considérer avec beaucoup de sérieux quels sont les éléments qui peuvent être mis en commun et ceux qui ne peuvent pas l'être. Ne nions pas les obstacles considérables que représentent les souvenirs collectifs et les distances que les nouveaux arrivants doivent surmonter pour accéder à l'univers des citoyens de naissance ou, plus encore, pour s'y identifier¹⁸. Par conséquent, même si les conditions de l'intégration ne font pas explicitement référence à l'ethnicité, l'intégration exige une validation dans la vie quotidienne et ne peut jamais être ramenée à un simple choix individuel. Nous allons maintenant examiner les efforts entrepris récemment par l'État québécois pour définir les dimensions d'une culture publique ou civique commune.

¹⁸ «Comment en effet construire un lien social et symbolique entre des individus détachés de la tradition et de la mémoire des franco-Québécois? [...] Et comment les nouveaux arrivants peuvent-ils se raccrocher à cette histoire, puisque *a priori* ils ne sont concernés que par le présent et non par le passé de la société dans laquelle ils vivent?» Jocelyn Létourneau et Jacinthe Ruelle, «Nous autres les Québécois» in K. Fall, D. Simeoni et G. Vignaux [éd.], *Mots et Représentations. Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1994, p. 302. Ce dilemme est particulièrement frappant dans le contexte du Québec, mais il garde toute sa validité au Canada et dans les autres démocraties libérales.

Le modèle québécois

Le modèle d'intégration que l'État québécois favorise a subi plusieurs amendements substantiels au cours des vingt dernières années, leur seule constante étant qu'ils ont tous été formulés dans le cadre du contrat social de base entre l'État du Québec et la nation québécoise. La *Charte de la langue française* fait plus que promulguer une langue officielle : elle constitue un contrat moral qui lie la nation québécoise à l'État québécois. En attribuant à l'État la responsabilité morale de garantir la survie de la nation, celle-ci établit des normes qui permettent d'évaluer l'État et ses actions. Par conséquent, la légitimité et l'allégeance dépendent de la capacité de l'État québécois de s'acquitter de ses obligations morales envers la nation. Dans une étude des impacts de la *Charte de la langue française* qu'ils ont réalisée peu après son adoption, S. Arnopoulos et D. Clift affirment que le caractère monolithique de la société, qui s'explique en grande partie par son statut de minoritaire au Canada, devra devenir pluraliste en vertu du statut majoritaire qu'elle revendique au Québec¹⁹. C'est précisément ce dont les intellectuels québécois francophones et les politiques officielles de l'État québécois se font les défenseurs depuis au moins le début des années 1980. La politique de l'État a cherché à dissocier les privilèges et l'autorité de l'origine ethnique et à dissocier la langue de l'ethnicité afin de redéfinir les frontières de la nation. Les décideurs souhaitent que le terme « québécois(e) » s'élargisse au-delà de son sens plus étroit et plus politisé pour englober toutes les personnes qui vivent à l'intérieur des frontières du Québec, indépendamment de leur ethnicité ou de leurs convictions politiques. Malgré l'élargissement graduel du sens de ce terme pour qu'il s'applique à une identité civique, il reste associé avant tout à la nation canadienne-française du Québec. La construction d'une

¹⁹ S. McLeod Arnopoulos et D. Clift, *The English fact in Québec*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1980, p. 191. Les auteurs qualifient la loi 101 de « cheval de Troie ». Leur raisonnement semble impliquer que la culture québécoise serait si faible qu'elle devrait se fermer hermétiquement à toute influence extérieure pour survivre. Il suppose aussi une vision essentialiste des cultures « traditionnelle » et contemporaine québécoises.

CONTEXTE ET INTÉGRATION

identité civique québécoise se heurte à la présence et l'absence simultanées d'une identité ethnique²⁰.

Les conditions de l'intégration qui sont actuellement considérées comme prioritaires sont énoncées dans un «contrat moral» entre les immigrants ou les communautés ethnoculturelles et la société québécoise, définie comme francophone, démocratique et pluraliste²¹. Les immigrants sont appelés à prendre fait et cause pour la démocratie, les droits et libertés individuels (y compris l'égalité des sexes), la tolérance envers la diversité culturelle, et le français comme langue publique officielle et langue commune. En contrepartie, l'État s'engage à promouvoir la tolérance et à accueillir la diversité culturelle au moyen de sa politique interculturelle. L'État québécois situe son objectif d'intégration comme un moyen terme entre une politique d'assimilation et une politique de multiculturalisme. La politique interculturelle vise deux objectifs principaux : l'intégration des allophones à la société québécoise dominante et la promotion de l'ouverture d'esprit dans la société québécoise envers les membres des communautés culturelles²². Dans les faits, cette politique interculturelle et la politique canadienne du multiculturalisme sont très similaires et, s'ils sont entendus, les récents plaidoyers en faveur d'une définition plus claire des limites à la diversité (c'est-à-dire des points non négociables) au moyen d'une clarification des engagements que les immigrants doivent prendre envers le Canada

²⁰ Dans «Evacuating ethnicity in Québecois», *Québec Studies*, vol. 23, printemps 1997, pp. 13-28, Greg Elmer et Bram Abramson considèrent que l'ethnicité en est venue à désigner une image traditionaliste et dépassée de la canadianité française. Ils indiquent que plusieurs stratégies font basculer l'ubiquité dans l'absence, notamment le mot «ethnique» lui-même a été remplacé par l'expression «identité culturelle» - pour les franco-Québécois, mais pas pour les «autres» ethniques - et la nation a été pensée contre la notion d'ethnicité, alors que les deux fonctionnent de pair.

²¹ Voir *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1990.

²² Par exemple, ces objectifs doivent être atteints par la promotion de l'égalité des chances, de la maîtrise du français et de l'éducation propice à l'exercice d'une citoyenneté démocratique dans une société pluraliste. Voir le projet de politique *A School for the future: educational integration and intercultural education*, Québec, Ministère de l'Éducation, 1997 et *Un Québec pour tous ses citoyens. Les défis actuels d'une démocratie pluraliste*, Conseil des relations interculturelles, 1997.

rapprocheraient plus encore ces deux politiques. Le contrat moral diverge de la politique multiculturelle canadienne en ceci qu'il indique explicitement les limites à l'intérieur desquelles la diversité culturelle peut être acceptée et accueillie et qu'il définit les devoirs des citoyens pour participer activement à la vie politique de la collectivité²³. L'État québécois a tracé les frontières de la collectivité politique au moyen des politiques de l'unilinguisme officiel et de l'interculturalisme et par la Charte (québécoise) des droits et libertés de la personne. Alors que la politique canadienne du multiculturalisme refuse d'accorder un statut spécial aux Canadiens français, l'État québécois établit officiellement et juridiquement une distinction entre les groupes ethnoculturels, les Québécois anglophones et les nations autochtones, reconnaissant à ces deux dernières collectivités des revendications et des droits historiques qui leur sont propres. L'État québécois reconnaît par exemple des droits à l'autonomie aux onze Premières nations établies sur le territoire du Québec. Des dérogations ont été accordées aux nations inuit, crie et naskapie pour l'application de la Loi 101. La communauté anglophone, qui est reconnue comme une minorité historique, a obtenu des garanties légales concernant les services sociaux et médicaux offerts en anglais et des dérogations pour l'application des dispositions de la Loi 101 qui touchent la langue d'enseignement (elles ont été octroyées en 1984 par la clause dite «Canada»²⁴). En outre, les lois et règlements doivent être rédigés en français et en anglais et l'anglais peut être utilisé à l'Assemblée nationale et dans les

²³ La politique québécoise compte environ 309 mesures et touche 43 ministères et organismes. La coordination et l'harmonisation sont difficiles : elles représentent un défi important - auquel se heurte aussi le Canada. Deux ministères sont chargés en première ligne de promouvoir l'étude et l'usage du français parmi les immigrants et d'assurer l'intégration socio-économique des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles : le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Ce dernier est responsable de l'instauration de relations harmonieuses entre les communautés. *Bilan du plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration (1991-1994)*, Québec, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, octobre 1995.

²⁴ Les enfants des citoyens canadiens qui ont reçu la plus grande partie de leur instruction primaire ou secondaire au Canada et les enfants qui résident temporairement au Québec peuvent fréquenter l'école anglaise. Les services dispensés par les organismes communautaires, les établissements privés agréés et les compagnies ambulancières sont également offerts en anglais.

CONTEXTE ET INTÉGRATION

procès. Ces différences dans les droits, privilèges et exemptions montrent clairement que l'État n'attend pas de tous les citoyens qu'ils entretiennent le même rapport à la collectivité.

L'ampleur des données recueillies par l'État pour évaluer si la *Charte de la langue française* produit les résultats voulus atteste du degré de priorité que l'État accorde aux pratiques linguistiques. Du côté des relations interculturelles, les données et les recherches sont beaucoup moins fournies. Néanmoins, les énoncés de politiques et les plans d'action qui ont été établis et raffinés au cours des dix dernières années (le plan d'action le plus récent, «exclusion zéro», proposé par le ministère de l'Éducation (MÉQ) et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), porte directement sur la discrimination raciale et ethnique) constituent autant d'efforts sincères consentis pour aborder les exigences que le pluralisme impose à la culture dominante. L'État québécois est résolu à favoriser l'émergence et le renforcement d'un sentiment d'appartenance au moyen d'une communauté des citoyens fondée sur les principes démocratiques libéraux et sur une détermination commune envers le français en tant que langue publique commune. En dépit de tous les efforts louables entrepris pour promouvoir ce qui forme essentiellement une culture politique civique et une citoyenneté solide, dans quelle mesure ce projet est-il plausible et efficace? L'un des moyens d'amorcer une réponse à ces questions consiste à analyser les choix que les communautés allophones semblent faire au niveau de la langue d'usage.

Les stratégies d'intégration des communautés allophones

Les allophones sont maintenant plus nombreux que les anglophones et c'est en grande partie de leurs choix linguistiques que dépend la possibilité de garantir au français le statut de langue publique commune – comme cela a d'ailleurs été le cas tout au long des années d'après-guerre. Les questionnements de ce type comportent des difficultés inhérentes qui rendent toute affirmation

sujette à caution. Tout d'abord, le terme «allophone», qui a fait son apparition dans le rapport Gendron²⁵, a précisé et élargi la gamme des identités sociales et politiques au Québec. À la fin des années 1960, le désir et la volonté que les Québécois francophones ont manifestés d'intégrer les immigrants ont joué un rôle crucial dans l'affirmation de l'hégémonie de la langue française. Le terme «allophone» procure aux immigrants et à leurs descendants, qui n'ont pas encore fait jusqu'ici l'objet d'une dénomination qui leur soit propre, une qualification caractéristique dénuée de tout contenu et référence autre que l'opposition entre anglais et français. Les immigrants qui entretenaient des liens privilégiés avec la communauté anglophone et qui lui prêtaient implicitement allégeance «polluaient» la dualité traditionnelle anglais/français et rendaient confuse la définition du «vrai Anglais». Le terme «allophone» nivelle les différences entre les immigrants et leurs descendants, masque l'hétérogénéité de leurs langues et de leurs identités et celle de leurs conditions de vie matérielles et de leurs intérêts. Réduits à l'uniformité, les immigrants représentent tous les possibles quant à leur devenir. Leur statut ambigu se reflète également dans le fait qu'ils sont à la fois des alliés potentiels (dans le combat pour la préservation du français) et des ennemis potentiels (quand ils s'intègrent à la communauté anglophone ou qu'ils font corps avec elle, ils constituent une menace pour l'équilibre des rapports de pouvoir entre la majorité et la minorité). En outre, le fait de privilégier la langue en la considérant comme l'élément déterminant de l'identité politique limite le cercle de ceux et celles qui peuvent s'exprimer avec autorité dans la collectivité. Le terme «allophone» souligne l'incompétence linguistique de l'immigrant, qui doit s'en rapporter à ceux qui parlent bien ou, du moins, d'une manière acceptable. De fait, c'est la prétention de s'exprimer au nom des «allophones» et de s'approprier ou d'incorporer les immigrants qui a placé les allophones au cœur d'une rivalité antérieure à leur arrivée et leur a attribué le rôle du «tiers» dans une relation structurée par l'opposition entre le Québec et le Canada anglais, entre les anglophones et les francophones. Les choix linguistiques que les

²⁵ Commission d'enquête sur la situation de la langue française et les droits linguistiques au Québec, étude 3, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1972, pp. 2-3.

CONTEXTE ET INTÉGRATION

allophones semblent faire renforcer leur marginalité et les placent aux frontières de la communauté subjective. Néanmoins, l'intégration sociale et politique dont bénéficient les immigrants et leurs descendants varie considérablement d'un cas à l'autre, autant que leur sentiment d'éloignement ou d'identification par rapport à la collectivité québécoise. Pour toutes ces raisons, entre autres, nous devons résister à la tentation de la réduction de la diversité et de la multiplicité que le terme «allophone» appelle.

Dans les documents qu'il diffuse, l'État québécois emploie plusieurs termes pour désigner les immigrants et leurs descendants. Cependant, les transformations subies par le ministère de l'Immigration (1968) témoignent d'une ferme détermination envers une communauté de citoyens (ainsi que d'une certaine sensibilité face aux critiques) : rebaptisé ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration en 1981, il devient le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration en 1996. Le sous-ministre du MRCI note que ce changement de nom découle d'une prise de conscience du fait que le terme «communautés culturelles» était considéré comme porteur d'exclusion, qu'il était trop étroitement associé à l'origine ethnique et à la culture, et qu'il ne tenait pas compte du caractère dynamique des cultures et de la multiplicité des influences que la migration exerce sur l'identité culturelle²⁶. Cette évolution rend mieux compte de la fluidité et de l'hybridité des identités qui sont décelables dans la génération plus jeune des allophones.

Les outils de mesure de l'intégration linguistique sont peu précis et n'indiquent les tendances que de manière générale et rudimentaire. L'intégration linguistique est un processus complexe, surtout dans le contexte du Québec. Si, ainsi que l'indique Will Kymlicka, les immigrants acceptent volontiers de s'intégrer à une culture sociétale déjà bien établie et comprennent que leurs possibilités d'évolution dépendent de leur participation aux diverses institutions sociales, lesquelles reposent sur une langue commune et définissent la culture

²⁶ Ernst Jouthe, sous-ministre adjoint aux Relations civiques du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, allocution prononcée lors du Colloque organisé par l'APEIQ sur le thème «De l'interculturel à la citoyenneté. Un plus pour la cohésion sociale?», Montréal, 9 mai 1997, pp. 3-5.

sociétale²⁷, alors la situation des immigrants et de leurs descendants au Québec n'est pas aussi clairement tranchée qu'elle semble l'être dans le reste du Canada. Les choix linguistiques ne sont pas simplement, ni même essentiellement, l'expression d'une mauvaise volonté envers les Québécois francophones. Les observateurs s'accordent en général à considérer que la Loi 101 a eu notamment pour effet de faire de la maîtrise du français un critère d'emploi de plus en plus important et, par conséquent, qu'elle a puissamment favorisé l'apprentissage de cette langue. Inversement, la prédominance de l'anglais en Amérique du Nord et sur le plan international incite puissamment les immigrants et leurs descendants, ainsi que les Québécois francophones, à acquérir cette langue²⁸. Les données concernant la période 1971-1991 révèlent que l'accroissement régulier du pourcentage des allophones qui ont des connaissances en français n'a pas fait baisser durant ces années le pourcentage des allophones qui ont des connaissances en anglais²⁹. Dans la région de Montréal, le pourcentage des allophones qui estiment posséder une certaine connaissance du français est légèrement supérieur à celui des allophones qui disent posséder des connaissances en anglais. En ce

²⁷ Will Kymlicka, *op. cit.*, p. 28.

²⁸ Une enquête récente sur les écarts de revenu entre les divers groupes linguistiques sur les trente dernières années indique qu'en 1990, le bilinguisme s'avère hautement lucratif au Québec pour les anglophones et les francophones (hommes et femmes, employés à temps plein et partiel). En 1990, les hommes anglophones unilingues gagnaient moins que les francophones bilingues ou unilingues et moins que les anglophones bilingues. Pour les hommes allophones, la connaissance de l'anglais seulement rapporte plus que la connaissance du français seulement, mais le bilinguisme paie encore davantage. Daniel M. Shapiro et Morton Stelcner, «Language and earnings in Québec: trends over twenty years, 1970-1990», *Canadian Public Policy*, vol. 23, no 2, 1997, pp. 116-140.

²⁹ Les données concernant les allophones de la région montréalaise sont les suivantes :

	1971	1981	1986	1991
Connaissance du français	47 %	62 %	66 %	69 %
Connaissance de l'anglais	69 %	71 %	70 %	68 %
Connaissance du français et de l'anglais	33,1 %	44,6 %	47,4 %	46,6 %
Connaissance du français seulement	14 %	17,7 %	18,9 %	22 %
Connaissance de l'anglais seulement	35,8 %	26,1 %	22,3 %	20,9 %
Aucune connaissance du français ou de l'anglais	17 %	11,6 %	11,3 %	10,4 %

Chiffres tirés de : Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1996, p. 274, document publié par l'Office de la langue française, Données démolinguistiques, site Web de l'OLF.

CONTEXTE ET INTÉGRATION

qui concerne les choix au niveau de l'instruction, la Loi 101 a produit des effets très clairs : en 1971, 90 % des enfants allophones s'inscrivaient à l'école anglaise; en 1994-1995, 79 % fréquentaient l'école française. Plus révélateur encore, le pourcentage des allophones qui ont le droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise et qui choisissent néanmoins de les envoyer à l'école française était de 8,7 % en 1990 (le chiffre le plus récent), une augmentation remarquable par rapport aux 3 % de 1983. On observe également un accroissement de ce pourcentage chez les anglophones : de 8,3 % en 1983 à 9,9 % en 1990. De plus, environ un tiers de tous les enfants qui fréquentent l'école anglaise suivent des programmes d'immersion en français³⁰. Bien qu'elles soient significatives à plusieurs égards, ces données ne nous permettent pas de conclure que les parents allophones choisiraient spontanément d'envoyer leurs enfants à l'école française s'ils n'étaient pas astreints aux restrictions définies par la Loi 101.

Les démographes considèrent la mobilité ou le transfert linguistique (un taux établi en comparant la langue considérée comme maternelle et la langue utilisée à la maison) comme un bon indicateur de l'assimilation linguistique. On note une mutation intergénérationnelle inexorable dans les habitudes linguistiques et, bien que le taux de déperdition soit différent d'un groupe ethnique à l'autre, les recherches montrent qu'en trois générations, la connaissance et l'usage de la langue héritée des ascendants baissent d'une manière considérable. Le recensement de 1996 indique que, sur les vingt-cinq dernières années, les transferts nets vers le français ont

³⁰ Les chiffres indiqués concernent la grande région de Montréal, qui comprend la Montérégie, Montréal elle-même, Laval, Lanaudière et les Laurentides. Ministère de l'Éducation, Direction des études économiques et démographiques, fichier élèves-standard, cité par l'Office de la langue française, « Langue et Éducation », site Web de l'OLF. Il faut noter que les allophones inscrits à l'école anglaise sont pour la plupart des Québécois de deuxième et troisième générations qui sont nés au Québec et qui considèrent une autre langue que l'anglais ou le français comme leur langue maternelle. La récente mise sur pied des commissions scolaires linguistiques pourrait faire augmenter la proportion des étudiants allophones qui poursuivront leurs études postsecondaires en français. Jusqu'ici, les allophones qui fréquentaient l'école française dans une commission scolaire protestante étaient moins enclins à poursuivre leurs études en français que ceux qui fréquentaient l'école française dans une commission scolaire catholique.

augmenté plus que les transferts nets vers l'anglais³¹. La proportion des allophones qui sont passés au français s'élevait à 39 %, contre 29 % en 1971. En général, on observe un déclin dans les transferts linguistiques chez les allophones, le pourcentage passant de 44 % en 1991 à 40 % en 1996. Ce recul s'expliquerait par une augmentation de l'immigration durant cette période³². Un phénomène plus intéressant encore témoigne de la particularité du contexte québécois : le taux de transmission de la langue héritée des ascendants est plus élevé au Québec que dans les autres régions. Cependant, comme pour toutes les statistiques citées, il faut ici encore se montrer prudents. Les personnes qui se disent aptes à parler une langue se fondent pour ce faire sur leur propre évaluation de leurs connaissances linguistiques. Quelle interprétation faut-il faire du phénomène des «ethnolectes», que les sociologues appellent les «interlangues»? Les emprunts substantiels et la transformation de mots anglais et français intégrés à la langue parlée héritée des ascendants indiquent-ils une rétention de la langue ethnique ou s'inscrivent-ils dans le processus d'assimilation³³? Il n'est pas exclu par ailleurs que le bilinguisme ou le trilinguisme des allophones prenne la forme d'une diaglossie, un phénomène qui se caractérise par le fait que les différentes langues parlées sont utilisées à tour de rôle selon

³¹ Statistique Canada, *op. cit.* En ce qui concerne les mutations ou transferts linguistiques, le pourcentage des personnes qui parlent le plus souvent une autre langue que leur langue maternelle à la maison constitue également un indicateur révélateur. Les statistiques sur la langue parlée à la maison rendent compte uniquement de la langue qui est utilisée le plus souvent dans le contexte familial et ne témoignent pas des situations dans lesquelles deux langues ou plus sont parlées conjointement au foyer (ce qui est souvent le cas des familles mixtes ou celles dont les grands-parents résident dans la même maison). En outre, les statistiques sur la langue parlée à la maison ne révèlent pas si le français est ou non utilisé quotidiennement en dehors du foyer – par exemple au travail, à l'école, avec les amis, etc. Les habitudes linguistiques en dehors de la maison, notamment à l'école, constituent un contrepois important à l'environnement linguistique familial.

³² Au Québec, parmi les personnes nées en dehors du Canada, 14 % ont immigré entre 1986 et 1990, contre 23 % entre 1991 et 1996. Parmi les personnes nées à l'étranger, 44 % ont immigré avant 1976. Recensement 1996, *Données ethnoculturelles*, «Populations immigrées recensées au Québec et dans les régions en 1996 : Caractéristiques générales», août 1998, p. 11.

³³ Marcel Danesi, «Ethnic language and acculturation: The case of Italian Canadians», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 17, no 1, 1985, pp. 48-103.

les circonstances et sont associées à des rôles sociaux différents³⁴. Jean Laponce indique que le bilinguisme (ou trilinguisme) diaglossique peut rester relativement stable quand la personne choisit d'utiliser une langue différente dans sa vie privée (dans certains cas, peut-être, pour affirmer son identité ethnique) et dans sa vie «publique» (pour communiquer et participer à la vie de la collectivité plus large). Au Québec, les deux langues se sont longtemps livrées en concurrence dans les pratiques linguistiques publiques et c'est assez récemment seulement que la majorité francophone a réussi à transférer le fardeau du bilinguisme aux locuteurs anglophones. Les observateurs constatent que la dualité linguistique et l'égalisation graduelle du pouvoir d'attraction des deux langues jouent un rôle déterminant dans le taux de rétention de la langue maternelle et de l'identité ethnique chez les allophones. On ne peut cependant pas affirmer qu'il existe un lien simple et direct entre la langue et l'identité ethnique. Ayant mené une petite étude sur ces deux facteurs dans un groupe de Québécois d'origine italienne de deuxième génération, Anne-Marie Fortier souligne que ses répondants ne considéraient pas la capacité de parler l'italien comme étant le trait marquant de leur identité. Par contre, certaines pratiques, des valeurs et la gastronomie constituaient des caractéristiques «italiennes» à leurs yeux. Naturellement, ces traits renvoient à l'univers socioculturel particulier que les immigrants italiens et leurs descendants ont improvisé dans le contexte du Québec. Qui plus est, les répondants tenaient leur *multilinguisme*, par opposition à l'unilinguisme ou au bilinguisme, comme un trait caractéristique et positif de l'identité allophone³⁵. Les pratiques linguistiques peuvent être considérées comme des stratégies qui marquent l'espace entre les hégémonies français/anglais, anglophones/francophones, Québec/Canada. Par conséquent, la résistance qui semble être opposée à l'unilinguisme ne constitue pas forcément un obstacle à la

³⁴ Jean A. Laponce, «Reducing the tensions resulting from language contacts: Personal or territorial solutions?» in Daniel Bonin [éd.], *Vers la réconciliation? La question linguistique au Canada dans les années 1990*, Kingston (Ontario), Institut des relations intergouvernementales, 1992, p. 125.

³⁵ Anne-Marie Fortier, «Langue et identité chez des Québécois d'ascendance italienne», *Sociologie et société*, vol. 24, no 2, 1992, pp. 91-102.

généralisation du français comme langue publique commune au Québec.

Certains observateurs affirment que les enfants des immigrants, en tant que génération de transition, sont pris entre deux mondes irréconciliables et bombardés de références identitaires multiples qui provoquent inéluctablement une crise d'identité. Une fois que la transition serait faite, une identité unitaire et uniforme émergerait. Or, des recherches menées récemment en France et au Québec établissent que les enfants des immigrants expriment des identités ethniques fluides et qu'ils sont parfaitement à l'aise avec la pluralité des identités ethniques³⁶. L'hétérogénéité de l'identité culturelle et les relations entre les diverses cultures forment un domaine d'investigation assez nouveau au Québec. Ces recherches pourraient permettre de dresser un portrait plus complexe mais plus réaliste de l'interpénétration dynamique de cultures multiples. La diversification et l'hybridation des modes de vie, qui se manifestent de manière évidente dans les environnements urbains actuels, ouvrent à chacun des voies culturelles différentes et complexes. Nous ne faisons que commencer à mesurer et apprécier ce phénomène dans le contexte pluriethnique de Montréal.

La tendance qui consiste à assigner une identité unitaire et unificatrice aux groupes ethniques ne ressortit pas uniquement à des motifs pratiques; elle n'est pas non plus anodine. La prédisposition de l'État à simplifier et à catégoriser constitue un moyen essentiel de raffermir ses capacités administratives et de mesurer les impacts de ses politiques. Cependant, ces catégories et dénominations normalisées

³⁶ D. Meintel souligne «qu'il ne s'agit pas à proprement parler du "maintien" mais de la transformation continue des traits qui continuent à servir d'indicateurs ethniques. [...] Nous considérons que le contexte montréalais n'a pas seulement fourni des conditions favorables à la perpétuation de ces indicateurs culturels et ethniques, mais qu'il a aussi offert des conditions d'un lieu interethnique tout à fait particulier. [...] Notons que nous ne trouvons pas ailleurs une presse à vocation interculturelle comme à Montréal - *Vice-Versa*, *Parole Métèque*, *Humanitas* et plusieurs autres publications...» D. Meintel, «L'identité ethnique chez de jeunes Montréalais d'origine immigrée», *Sociologie et Société*, vol. 24, no 2, automne 1992, pp. 81-82, 85. Voir également D. Meintel, «Transnationalité et transethnicité chez des jeunes issus de milieux immigrés à Montréal», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, no 3, 1993, pp. 63-69.

CONTEXTE ET INTÉGRATION

sont statiques et, en tant que telles, elles imposent aux groupes culturels à la fois une unité interne et une diversité inconditionnelle entre eux. L'estompage potentiel des cultures et, par conséquent, la construction d'identités privilégiant «l'ensemble» et «l'intégration» au détriment du «choix exclusif» menace de manière palpable l'allégeance inconditionnelle à laquelle l'État-nation moderne accorde tant d'importance³⁷.

Remarques finales

Le discours sur la culture civique et la citoyenneté n'a pas dépolitisé l'ethnicité ni atténué l'importance des relations ethniques de pouvoir au Québec (ni au Canada). La nation ne se transforme pas si aisément en une culture hégémonique. Les stratégies d'intégration des personnes allophones sont nécessairement marquées par une certaine résistance, alimentées par le désir de surmonter la subordination socio-économique et le sentiment d'impuissance politique³⁸. D'une manière plus générale, l'invisibilité des minorités

³⁷ Jocelyn Maclure souligne la nécessité de resituer l'identité québécoise entre le confort d'une nation québécoise «authentique» et l'indifférence d'un cosmopolitisme sans racines. Nous sommes d'accord avec son plaidoyer en faveur d'une identité québécoise profondément plurielle qui accorderait la place voulue aux formes hybrides et fragmentaires de coexistence culturelle qui prévalent dans le Québec contemporain. J. Maclure, «Authenticité québécoise. Le Québec et la fragmentation contemporaine de l'identité», *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 1, no 1, 1998, pp. 9-35.

³⁸ L'enquête de Daniel M. Shapiro et Morton Stelcner indique que langue et ethnicité sont reliées. La prise en compte du niveau d'instruction, de l'âge et de la date de l'immigration n'exerce guère d'incidence sur les résultats. Indépendamment du niveau d'instruction, de la date d'arrivée au Canada, de la capacité à parler anglais ou français ou les deux, les allophones gagnent encore moins que les francophones et les anglophones. Pour 1990, les chercheurs estiment que les hommes allophones parlant français gagnaient 23 % de moins que les anglophones unilingues, 28 % de moins que les francophones unilingues et 36 % de moins que les francophones bilingues. Ces résultats tiennent compte de la date de l'immigration. Les écarts de revenus entre 40 groupes ethniques «visibles» et «non visibles» établis au Québec confirment que plusieurs groupes ethniques «non visibles» (Grecs, Européens de l'Est, Latino-Américains) subissent des écarts de revenus négatifs significatifs, tout comme les minorités «visibles» (Arabes, Noirs, Chinois, Asiatiques du Sud et de l'Est, Autochtones). Daniel M. Shapiro et Morton Stelcner, *op. cit.*, pp. 121 et 130, note 22.

ethnoculturelles dans les institutions d'enseignement, dans la fonction publique, les médias et les sphères de débat public entache la crédibilité des prétentions au dépassement du monisme culturel. Cependant, l'intégration complète des immigrants et de leurs descendants présuppose que la majorité soit disposée à leur ouvrir *le centre*, à faire de la place pour permettre l'émergence et l'élaboration d'une culture pluriethnique hétérogène. Partout, et souvent, la société rappelle aux immigrants et à leurs descendants nés et élevés au Québec que la langue commune du discours public est le français. Le modèle d'intégration adopté par l'État québécois vise à susciter un engagement plus profond qui va au-delà de la seule utilisation du français, à développer chez les non-francophones une détermination réelle envers la préservation et l'essor du français. C'est peut-être que le français ne saurait qu'être un bien civique commun, s'il facilite la construction d'une identité civique ouverte, hétérogène et multilingue.